

27 DEC. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Convocations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n° 2022-72

**Objet : Autorisation de Programme / Crédit de paiement**

Le 16 décembre 2022 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	
Granace	
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange, Mazzone Jean-Bernard, Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	
Propriano	Bartoli Paul-Marie, Duval Danielle/Santa, Etori Ghislaine, Faggiani Alain, Léandri Ange- François, Olandini Jean- Baptiste, Pianelli-Casanova Angélique, Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Mondoloni Marie-Liliane, Giaicopi Michel, Quilichini Paul
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean

**23 membres présents** formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres.

**Procurations : 9 :** Madame Carrier Marie-Antoinette a donné procuration à Madame Istria Mireille, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Scanavino

François-Joseph a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Monsieur Caïtucoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice, Monsieur Nicolaï Jacques a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Monsieur Paolini François a donné procuration à Monsieur Cianfarani Pierre, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur Giaiacopi Michel.

**Absents non représentés : 9 :** Léandri Jean-Yves, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Nicolaï-Pietri Paule-Marie, Quilichini Pascal, Pucci Joseph.

**Délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2022 : n°2022-72**

**Objet : Autorisation de Programme / Crédit de paiement**

Le Président rappelle aux membres du Conseil que des « autorisations de programme » et des « crédits de paiement » ont été mises en place en 2020 afin d'une part, d'engager une planification pluriannuelle en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever le budget de l'exercice en cours.

Il rappelle également que :

- Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Aussi, le Président propose la création de l'AP/CP suivante :

**BUDGET ANNEXE EAU**

<b>AUTORISATION(S) DE PROGRAMME</b>		
<b>Référence</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
2022/03	Extension Tipponu	220 000 €

<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
<b>Référence</b>	<b>2022</b>
2022/03	110 000 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

<b>AUTORISATION(S) DE PROGRAMME</b>		
<b>Référence</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
2020/04	Extension Tipponu	540 000 €

<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
Référence	2022
2020/04	270 500 €

Par ailleurs, le Président propose au Conseil d'ajouter de nouveaux crédits de paiement aux opérations ci-après compte tenu de leur état d'avancement. Ces crédits de paiement seront repris dans les décisions budgétaires modificatives proposées.

<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>			
Référence		2020	2022
2019/02	Step Arbellara	449 982.50 €	260 995 €
2020/03	Extension Baracci	490 000 €	245 000 €

**Le conseil communautaire,**

**Monsieur le Président entendu dans son exposé,**

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

**Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

Nombre de vote pour : 32

Nombre de vote contre : 0

**DECIDE**

**Article 1** : de créer les Autorisations de Programme et Crédites de paiement selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

BUDGET ANNEXE EAU

<b>AUTORISATION(S) DE PROGRAMME</b>		
Référence	Intitulé	Montant
2022/03	Extension Tipponu	220 000 €

<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
Référence	2022
2022/03	110 000 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<b>AUTORISATION(S) DE PROGRAMME</b>		
Référence	Intitulé	Montant
2020/04	Extension Tipponu	540 000 €

<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
Référence	2022
2020/04	270 500 €

**Article 2** : d'autoriser le Président à ajouter de nouveaux crédits de paiement aux opérations ci-après :

<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>			
Référence		2020	2022
2019/02	Step Arbellara	449 982.50 €	260 995 €
2020/03	Extension Baracci	490 000 €	245 000 €

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Ange-François LEANDRI



*(Handwritten signature in blue ink)*

27 DEC. 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20221216-2022-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Convocations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n° 2022-73

**Objet : Budget général / Décisions budgétaires modificatives n°2**

Le 16 décembre 2022 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>
<b>Arbellara</b>	
<b>Argiusta-Moriccio</b>	
<b>B.Campomoro</b>	Tolini Jean-Pierre
<b>Bilia</b>	Tramoni Michel
<b>Casalabriva</b>	Micheletti Vincent
<b>F.Bilzese</b>	Cianfarani Pierre
<b>Fozzano</b>	Istria Mireille
<b>Giuncheto</b>	
<b>Granace</b>	
<b>Grossa</b>	Costanzo Mathias
<b>Moca-Croce</b>	Istria Patrice
<b>Olmeto</b>	Andréani Marie-Ange, Mazzone Jean-Bernard, Mozziconacci José-Pierre
<b>Petreto-Bicchisano</b>	
<b>Propriano</b>	Bartoli Paul-Marie, Duval Danielle/Santa, Etori Ghislaine, Faggiani Alain, Léandri Ange- François, Ollandini Jean- Baptiste, Pianelli-Casanova Angélique, Taberner Elisabeth
<b>Ste Marie Figaniella</b>	
<b>Sartène</b>	Mondoloni Marie-Liliane, Giaicopi Michel, Quilichini Paul
<b>Sollacaro</b>	Bartoli Jean-Jacques
<b>Viggianello</b>	Pereney Jean

**23 membres présents** formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres.

**Procurations : 9** : Madame Carrier Marie-Antoinette a donné procuration à Madame Istria Mireille, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie,

Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Monsieur Caïtucoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice, Monsieur Nicolaï Jacques a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Monsieur Paolini François a donné procuration à Monsieur Cianfarani Pierre, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur Giaiacopi Michel.

**Absents non représentés : 9 :** Léandri Jean-Yves, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Nicolaï-Pietri Paule-Marie, Quilichini Pascal, Pucci Joseph.

**Délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2022 : n°2022-73**

**Objet :** Budget général / Décisions budgétaires modificatives n°2

Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver les décisions budgétaires modificatives ci-après.

<b>BUDGET GENERAL</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
60612 – Electricité	+10 000 €		
60622 – Carburants	+15 000 €		
<b>011 – Charges à caractère</b>	<b>+25 000 €</b>	7362 – Taxe de séjour	+ 400 000 €
64118 – Autres indemnités	- 10 000 €	<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>+ 400 000 €</b>
<b>012 – Charges de personnel</b>	<b>- 10 000 €</b>		
673 – Titres annulés	- 60 336 €		
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>- 60 336 €</b>		
7398 – Reversements, restitution	+ 400 000 €		
<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>+ 400 000 €</b>		
<b>023 – Virement à la section</b>	<b>+ 45 336 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 400 000 €</b>		<b>+ 400 000 €</b>

Les écritures proposées prennent en compte les dépenses et les recettes effectives en permettant d'adapter certains crédits d'investissements.

## BUDGET GENERAL

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2020/02 – Mise en place PAP – 21 578	12 000 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	45 334 €
2021/01 – Aménagement des locaux – 2135	11 200 €		
2021/01 – Aménagement des locaux – 2183	2 134 €		
2021/01 – Aménagement des locaux – 2184	20 000 €		
2018/001 – Achat terrain - 2088	12 000 €		
2018/006 – Etudes Déchets - 2031	1 200 €		
2019/001 – Rénovation OTI Sartène – 2313	- 13 200 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 334 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 334 €</b>

**Le conseil communautaire,  
Monsieur le Président entendu dans son exposé,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,  
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41  
 Nombre de membres présents ou représentés : 32  
 Nombre de suffrages exprimés : 32  
 Nombre de vote pour : 32  
 Nombre de vote contre : 0

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 détaillée ci-dessus.



Pour extrait conforme au registre,  
 Le Président,  
 Christophe-François LEANDRI

27 DEC. 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20221216-2022-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Convocations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n° 2022-74

**Objet : Budget annexe EAU / Décisions budgétaires modificatives n°2**

Le 16 décembre 2022 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	
Granace	
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange, Mazzone Jean-Bernard, Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	
Propriano	Bartoli Paul-Marie, Duval Danielle/Santa, Etori Ghislaine, Faggiani Alain, Léandri Ange- François, Olandini Jean- Baptiste, Pianelli-Casanova Angélique, Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Mondoloni Marie-Liliane, Giacopi Michel, Quilichini Paul
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean

**23 membres présents** formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres.

**Procurations : 9** : Madame Carrier Marie-Antoinette a donné procuration à Madame Istria Mireille, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie,



Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Monsieur Caïtuoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice, Monsieur Nicolaï Jacques a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Monsieur Paolini François a donné procuration à Monsieur Cianfarani Pierre, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur Giaiacopi Michel.

**Absents non représentés : 9 :** Léandri Jean-Yves, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Nicolaï-Pietri Paule-Marie, Quilichini Pascal, Pucci Joseph.

**Délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2022 : n°2022-74**

**Objet : Budget annexe EAU / Décisions budgétaires modificatives n°2**

Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver les décisions budgétaires modificatives ci-après.

<b>BUDGET ANNEXE AEP</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
611 – Prestations de service	-90 000 €		
61523 – Réseaux	-10 000 €		
<b>011</b>	<b>-100 000 €</b>		
<b>023 – Virement section</b>	<b>+100 000 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>		

La baisse des crédits en « prestations de service » et en « réseaux » est liée à une diminution des dépenses de fonctionnement permettant d'abonder la section d'investissement.

<b>BUDGET ANNEXE AEP</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Op Tipponu AEP (2022/03) / 2313	+110 000 €	Op Tipponu AEP (2022/03) / 1312	+77 000 €
Op Travaux réseaux divers (999) /	+67 000 €	021 – Virement de la section	+100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+177 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+177 000 €</b>

Les écritures proposées en investissement permettront de démarrer certaines opérations en début d'année sans attendre le vote du budget primitif.

**Le conseil communautaire,  
Monsieur le Président entendu dans son exposé,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,  
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

Nombre de vote pour : 32

Nombre de vote contre : 0

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 détaillée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Ange-François LEANDRI



27 DEC. 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20221216-2022-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Émission par le préfet : 19/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Convocations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délégation n° 2022-75

**Objet : Budget annexe ASSAINISSEMENT / Décisions budgétaires modificatives n°2**

Le 16 décembre 2022 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délégations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	
Granace	
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange, Mazzone Jean-Bernard, Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	
Propriano	Bartoli Paul-Marie, Duval Danielle/Santa, Etori Ghislaine, Faggiani Alain, Léandri Ange- François, Ollandini Jean- Baptiste, Pianelli-Casanova Angélique, Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Mondoloni Marie-Liliane, Giacopi Michel, Quilichini Paul
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean

23 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres.

**Procurations : 9** : Madame Carrier Marie-Antoinette a donné procuration à Madame Istria Mireille, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie,

Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Monsieur Caïtucoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice, Monsieur Nicolaï Jacques a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Monsieur Paolini François a donné procuration à Monsieur Cianfarani Pierre, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur Giaiacopi Michel.

**Absents non représentés : 9 :** Léandri Jean-Yves, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Nicolaï-Pietri Paule-Marie, Quilichini Pascal, Pucci Joseph.

**Délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2022 : n°2022-75**

**Objet : Budget annexe ASSAINISSEMENT / Décisions budgétaires modificatives n°2**

Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver les décisions budgétaires modificatives ci-après.

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Op Traverse de Sartène (2017/03) / 2313	+15 000 €	10222 FCTVA	+ 430 216 €
Op STEP Arbellara (2019/02) / 2313	+260 995 €	1641 Emprunt	-160 661 €
Op Réseau EU Rizzanese (2020/02) / 2313	-6 000 €	Op STEP Arbellara (2019/02 / 13111	+39 634 €
Op Extension Baracci (2020/03) / 2313	+245 000 €	Op STEP Arbellara (2019/02 / 1312	+115 456 €
Op Extension Tipponu (2020/04) / 2313	+270 500 €	Op Extension Baracci (2020/03) / 1312	+171 500 €
		Op Extension Tipponu (2020/04) / 1312	+189 350 €
<b>TOTAL</b>	<b>785 495 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>785 495 €</b>

Les écritures proposées en investissement permettront :

- De démarrer une opération en début d'année sans attendre le vote du budget primitif (Tipponu).
- De poursuivre certaines opérations gérées en AP/CP (Baracci et STEP Arbellara).
- De clôturer définitivement certaines opérations (Sartène).

**Le conseil communautaire,**  
**Monsieur le Président entendu dans son exposé,**  
 Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu, les statuts de la Communauté de Communes,  
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

Nombre de vote pour : 32

Nombre de vote contre : 0

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 détaillée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Georges-François LEANDRI



27 DEC. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02A-242010130-20221216-2022-076-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 27/12/2022

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**  
Convocations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 Délibération n° 2022-76

**Objet : Extension réseau EU de Baracci - Autorisation donnée au Président concernant la signature d'un avenant**

Le 16 décembre 2022 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	
Bilia	Tolini Jean-Pierre
Casalabriva	Tramoni Michel
F.Bilzese	Micheletti Vincent
Fozzano	Cianfarani Pierre
Giuncheto	Istria Mireille
Granace	
Grossa	
Moca-Croce	Costanzo Mathias
	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange, Mazzone Jean-Bernard, Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	
Propriano	Bartoli Paul-Marie, Duval Danielle/Santa, Etori Ghislaine, Faggiani Alain, Léandri Ange- François, Olandini Jean- Baptiste, Pianelli-Casanova Angélique, Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Mondoloni Marie-Liliane, Giaicopi Michel, Quilichini Paul
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean

23 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres.

**Procurations : 9** : Madame Carrier Marie-Antoinette a donné procuration à Madame Istria Mireille, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Scanavino

François-Joseph a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Monsieur Caïtucoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice, Monsieur Nicolaï Jacques a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Monsieur Paolini François a donné procuration à Monsieur Cianfarani Pierre, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur Giaiacopi Michel.

**Absents non représentés : 9 :** Léandri Jean-Yves, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Nicolaï-Pietri Paule-Marie, Quilichini Pascal, Pucci Joseph.

**Délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2022 : n°2022-76**

**Objet : Extension réseau EU de Baracci - Autorisation donnée au Président concernant la signature d'un avenant**

Le Président rappelle que le Conseil communautaire a approuvé la signature d'un marché de travaux concernant l'extension d'un réseau EU sur le secteur de Baracci.

Ce marché est constitué de deux lots : Réseaux et postes de refoulement (PR).

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au lot n°2.

Les montants sont les suivants :

Montant du marché initial : 369 366,86 € HT.

Montant de l'avenant : 16 783,30 € HT.

Nouveau montant du marché : 386 150,16 € HT.

Cet avenant a pour objet d'adapter le marché de travaux aux contraintes techniques et à l'obsolescence de certains équipements existants :

- Rallongement de la hauteur des stations du PR des bains de BARACCI et du PR Général dû aux surprofondeurs sur le lot n°1 réseaux. Les sur-profondeurs des deux PR nécessitent de rallonger la hauteur des stations (PR des bains de BARACCI : hauteur initiale : 3 m, nouvelle hauteur : 3.5 m ; PR Général : hauteur initiale : 4 m, nouvelle hauteur : 4,75 m) et des terrassements plus importants pour l'implantation des stations.
- Changement de modèle de télésurveillance (modèle initial : SOFREL S500, nouveau modèle : SOFREL S4W) pour les 4 PR, dû à diverses contraintes techniques et contraintes d'exploitations.

**Le conseil communautaire,  
Monsieur le Président entendu dans son exposé,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,  
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 32  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
Nombre de vote pour : 32  
Nombre de vote contre : 0

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer un avenant n°1 au lot n°2, tel qu'il figure en annexe.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président  
Ange-François LEANDRI





27 DEC. 2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20221216-2022-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2022

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS

EXE10

### AVENANT N°1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

##### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO

Maison des Douaniers - avenue Napoléon III - 20110 Propriano

Téléphone : 0495200634 - Télécopie : 0495221375 - [marches@sartenaisvalinco.fr](mailto:marches@sartenaisvalinco.fr)

#### B - Identification du titulaire du marché public

##### SARL ROCH LEANDRI BTP

ZI TRALAVETTU – 20110 PROPRIANO

SIRET : 450 635 503 00011

#### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**Réalisation des réseaux de transfert des eaux usées du littoral sud d'OLMETO - BARACCI**  
**LOT 2 : Postes de refoulement**

■ Date de la notification du marché public : **13 janvier 2021**

■ Durée d'exécution du marché public : 6 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 369 366,86€
- Montant TTC : 406 303,55€

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'adapter le marché de travaux en fonction des travaux supplémentaires rendus nécessaire à la suite de diverses contraintes techniques et à l'obsolescences d'équipements.

- Rallongement de la hauteur des stations du PR des bains de BARACCI et du PR Général dû aux sur-profondeurs sur le lot n°1 réseaux. Les sur-profondeurs des deux PR nécessitent de rallonger la hauteur des stations (PR des bains de BARACCI : hauteur initiale : 3 m, nouvelle hauteur : 3.5 m ; PR Général : hauteur initiale : 4 m, nouvelle hauteur : 4,75 m) et des terrassements plus importants pour l'implantation des stations.
- Changement de modèle de télésurveillance (modèle initial : SOFREL S500, nouveau modèle : SOFREL S4W) pour les 4 PR, dû à diverses contraintes techniques et contraintes d'exploitations

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 16 783,30€
- Montant TTC : 18 461,63€
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,54%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 386 150,16€
- Montant TTC : 424 765,18€

Détail des nouvelles prestations :

Les nouvelles prestations ont été intégrés par l'ordre de services n°3

Pour rappel, le chapitre A correspond au PR de SAN GHJUVANI, le chapitre B correspond au PR des Bains de BARACCI, le chapitre C au PR Général et le chapitre D correspond au PR de BARTACCIA.

<b>N° de Prix</b>	<b>Désignation</b>	<b>Prix unitaire HT</b>
<b>A3.PN01</b>	Plus-value pour changement de système d'autosurveillance, système SOFREL S500 remplacé par le système SOFREL S4W Le forfait sera payé : Mille douze euros	<b>1 012.00 €</b>
<b>B2.PN01</b>	Terrassement et Blindage supplémentaires, dus à la modification du fil d'eau d'entrée Le forfait sera payé : Mille sept cent quarante-sept euros	<b>1 747.00 €</b>
<b>B3.PN01</b>	Plus-value sur la cuve, due à la modification du fil d'eau d'entrée Le forfait sera payé : Trois mille trois cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix centimes	<b>3 388.90€</b>
<b>B3.PN02</b>	Plus-value pour changement de système d'autosurveillance, système SOFREL S500 remplacé par le système SOFREL S4W Le forfait sera payé : Mille douze euros	<b>1 012.00 €</b>
<b>C2.PN01</b>	Terrassement et Blindage supplémentaires, dus à la modification du fil d'eau d'entrée Le forfait sera payé : Mille sept cent quarante-sept euros	<b>1 747.00 €</b>
<b>C3.PN01</b>	Plus-value sur la cuve, due à la modification du fil d'eau d'entrée Le forfait sera payé : Cinq mille huit cent cinquante-deux euros et quarante centimes	<b>5 852.40 €</b>
<b>C3.PN02</b>	Plus-value pour changement de système d'autosurveillance, système SOFREL S500 remplacé par le système SOFREL S4W Le forfait sera payé : Mille douze euros	<b>1 012.00 €</b>
<b>D3.PN01</b>	Plus-value pour changement de système d'autosurveillance, système SOFREL S500 remplacé par le système SOFREL S4W Le forfait sera payé : Mille douze euros	<b>1 012.00 €</b>

■ Incidence délais d'exécution de l'avenant :

Par conséquent, le présent avenant :

- Entraîne une augmentation du délai d'exécution de :  
- ..... (...) mois pour la tranche ferme
- N'entraîne pas d'augmentation du délai d'exécution qui reste inchangé, soit 6 (SIX) mois.

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

27 DEC. 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20221216-2022-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

**Convocations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Délibération n° 2022-77**

**Objet : Désignation des représentants de la collectivité devant siéger au Comité Social Territorial**

**Le 16 décembre 2022 à 16 heures**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>
<b>Arbellara</b>	
<b>Argiusta-Moriccio</b>	
<b>B.Campomoro</b>	Tolini Jean-Pierre
<b>Bilia</b>	Tramoni Michel
<b>Casalabriva</b>	Micheletti Vincent
<b>F.Bilzese</b>	Cianfarani Pierre
<b>Fozzano</b>	Istria Mireille
<b>Giuncheto</b>	
<b>Granace</b>	
<b>Grossa</b>	Costanzo Mathias
<b>Moca-Croce</b>	Istria Patrice
<b>Olmeto</b>	Andréani Marie-Ange, Mazzone Jean-Bernard, Mozziconacci José-Pierre
<b>Petreto-Bicchisano</b>	
<b>Propriano</b>	Bartoli Paul-Marie, Duval Danielle/Santa, Etori Ghislaine, Faggiani Alain, Léandri Ange- François, Olandini Jean- Baptiste, Pianelli-Casanova Angélique, Taberner Elisabeth
<b>Ste Marie Figaniella</b>	
<b>Sartène</b>	Mondoloni Marie-Liliane, Giaicopi Michel, Quilichini Paul
<b>Sollacaro</b>	Bartoli Jean-Jacques
<b>Viggianello</b>	Pereney Jean

**23 membres présents** formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres.

**Procurations : 9** : Madame Carrier Marie-Antoinette a donné procuration à Madame Istria Mireille, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Scanavino

François-Joseph a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Monsieur Caïtucoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice, Monsieur Nicolaï Jacques a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Monsieur Paolini François a donné procuration à Monsieur Cianfarani Pierre, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur Giaiacopi Michel.

**Absents non représentés : 9 :** Léandri Jean-Yves, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Nicolaï-Pietri Paule-Marie, Quilichini Pascal, Pucci Joseph.

### **Délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2022 : n°2022-77**

#### **Objet : Désignation des représentants de la collectivité devant siéger au Comité Social Territorial**

Le Président rappelle que le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement le 7 juin 2022 sur la création d'un Comité Social Territorial composé de deux collèges : les représentants de l'établissement public et les représentants du personnel.

Il informe les membres du Conseil que faute de candidat, aucun siège de représentants du personnel n'a été pourvu par voie d'élection.

L'autorité territoriale a donc procédé à la désignation des 6 représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants) par tirage au sort, parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Aussi, il informe le Conseil sur la nécessité de procéder à la désignation des 3 représentants titulaire et de 3 représentants suppléants de l'établissement public parmi les membres de l'organe délibérant.

Après consultation des membres présents, sont désignés :

#### **Représentants Titulaires :**

- Monsieur COSTANZO Mathias
- Madame ISTRIA Mireille
- Madame PIANELLI-CASANOVA Angélique

#### **Représentants Suppléants :**

- Monsieur OLLANDINI Jean-Baptiste
- Monsieur TRAMONI Michel
- Monsieur MOZZICONACCI José-Pierre

**Le conseil communautaire,  
Monsieur le Président entendu dans son exposé,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,  
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 32  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
Nombre de vote pour : 32  
Nombre de vote contre : 0

## **DECIDE**

**Article 1** : sont désignés en tant que représentants de l'établissement pour siéger au Comité Social Territorial :

### **Représentants Titulaires :**

- Monsieur COSTANZO Mathias
- Madame ISTRIA Mireille
- Madame PIANELLI-CASANOVA Angélique

### **Représentants Suppléants :**

- Monsieur OLLANDINI Jean-Baptiste
- Monsieur TRAMONI Michel
- Monsieur MOZZICONACCI José-Pierre

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Ange-François LEANDRI





27 DEC. 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20221216-2022-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Convocations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délégation n° 2022-78

**Objet : Autorisation donnée au Président concernant la signature d'un contrat de prêt**

Le 16 décembre 2022 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délégations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	
Granace	
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange, Mazzone Jean-Bernard, Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	
Propriano	Bartoli Paul-Marie, Duval Danielle/Santa, Etori Ghislaine, Faggiani Alain, Léandri Ange- François, Olandini Jean- Baptiste, Pianelli-Casanova Angélique, Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Mondoloni Marie-Liliane, Giaicopi Michel, Quilichini Paul
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggiannello	Pereney Jean

23 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres.

**Procurations : 9** : Madame Carrier Marie-Antoinette a donné procuration à Madame Istria Mireille, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Scanavino

François-Joseph a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Monsieur Caïtucoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice, Monsieur Nicolai Jacques a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Monsieur Paolini François a donné procuration à Monsieur Cianfarani Pierre, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur Giaiacopi Michel.

**Absents non représentés : 9 :** Léandri Jean-Yves, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Nicolai-Pietri Paule-Marie, Quilichini Pascal, Pucci Joseph.

### **Délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2022 : n°2022-78**

#### **Objet : Autorisation donnée au Président concernant la signature d'un contrat de prêt**

Le Président rappelle aux membres du Conseil que le budget primitif 2022 du service public d'assainissement prévoyait un recours à l'emprunt à hauteur de 600 000 € pour une dépense d'investissement de 2,3 millions d'euros.

Les dépenses effectives étant d'environ 50%, le Président demande au Conseil d'autoriser la signature d'un contrat de prêt de 300 000 €.

Les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- Périodicité : Semestrielle.
- Frais de dossier : 0,20% du capital, soit 600 €.
- Taux : Taux du livret A + 0,45%.
- Amortissement linéaire.
- Pénalités en cas de remboursement anticipé : 3% du capital restant dû.

**Le conseil communautaire,  
Monsieur le Président entendu dans son exposé,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,  
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 32  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
Nombre de vote pour : 32  
Nombre de vote contre : 0

#### **DECIDE**

**Article 1 :** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse un prêt à un taux indexé sur le livret A (majoré de 0.45 %) d'un montant de 300 000 Euros sur une durée de 20 ans.

Les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- La périodicité de prélèvement des échéances d'intérêts est semestrielle.
- Les frais de dossier sont de 0,20% du capital emprunté, soit 600 €.
- Le taux d'intérêt est : Taux du livret A + 0,45%.
- Le type d'amortissement du capital est : Amortissement linéaire.
- Pénalités en cas de remboursement anticipé : indemnité forfaitaire de 3% du capital restant dû.

**Article 2** : de donner tout pouvoir au Président pour signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Ange-François LEANDRI



*(Handwritten signature in blue ink)*

27 DEC. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Convocations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n° 2022-79

**Objet : Création d'une STEP à Arbellara - Autorisation donnée au Président concernant la signature d'un avenant**

Le 16 décembre 2022 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	
Granace	
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange, Mazzone Jean-Bernard, Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	
Propriano	Bartoli Paul-Marie, Duval Danielle/Santa, Etori Ghislaine, Faggiani Alain, Léandri Ange- François, Olandini Jean- Baptiste, Pianelli-Casanova Angélique, Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Mondoloni Marie-Liliane, Giaicopi Michel, Quilichini Paul
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean

23 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres.

**Procurations : 9** : Madame Carrier Marie-Antoinette a donné procuration à Madame Istria Mireille, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Scanavino

François-Joseph a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Monsieur Cañtucoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice, Monsieur Nicolaï Jacques a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Monsieur Paolini François a donné procuration à Monsieur Cianfarani Pierre, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur Giaiacopi Michel.

**Absents non représentés : 9 :** Léandri Jean-Yves, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Nicolaï-Pietri Paule-Marie, Quilichini Pascal, Pucci Joseph.

**Délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2022 : n°2022-79**

**Objet : Création d'une STEP à Arbellara - Autorisation donnée au Président concernant la signature d'un avenant**

Le Président rappelle que le Conseil communautaire a approuvé la signature d'un marché de travaux concernant la STEP d'Arbellara.

Ce marché est constitué de trois lots : Réseaux, postes de refoulement (PR) et STEP.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'un avenant n°2 au lot n°1.

Les montants sont les suivants :

Montant du marché initial : 159 932,82 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 14 543,73 € HT.

Montant de l'avenant n°2 : 23 902,53 € HT.

Cet avenant a pour objet d'adapter le marché de travaux aux contraintes techniques et au déplacement de l'emplacement du PR, à savoir principalement :

- Plus-value surlargeur sur approfondissement.
- Terrassement 1<sup>er</sup> rangée d'encrochement.
- Fourniture et mise en œuvre de rocher.
- Fourniture et mise en œuvre de béton C25/30.

**Le conseil communautaire,  
Monsieur le Président entendu dans son exposé,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,  
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

Nombre de vote pour : 32

Nombre de vote contre : 0

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer un avenant n°2 au lot n°1, tel qu'il figure en annexe.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Ange-François LEANDRI



27 DEC. 2022



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20221216-2022-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2022

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté de Communes du Sartenais Valinco  
Avenue Napoléon III  
Maison des Douaniers  
20110 Propriano Tel 04 95 76 09 94

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

(Indiquer la dénomination sociale et adresse du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire)

**Groupement d'entreprises :**

**SARL CDT** – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO (**Mandataire**)

**MAC TRANSPORTS SAS** – Place de l'Eglise – 20110 ARBELLARA

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :** (Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Création d'une unité de traitement des eaux usées sur la commune d'Arbellara  
Lot 1 Réseaux**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 10 juin 2021

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 1.5 mois ou ..... jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 159 932.82 €
- Montant TTC : 175 926.10 €

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

#### Les prestations non prévues au marché de base sont les suivantes :

À la suite d'une problématique foncière, et du déplacement du poste de refoulement de lot 2, le tracé du réseau d'assainissement a été modifié. La modification de ce tracé a entraîné un sur-approfondissement d'une partie du réseau ainsi que la réalisation d'un enrochement en pierre qui permet de limiter le sur-approfondissement.

De ce fait, les prix nouveaux suivants sont introduits au marché :

N° de prix	Désignation du prix	Unité	Prix Unitaire HT
PN. 6	<b>Plus-value surlargeur sur approfondissement</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire l'élargissement et la sur profondeur de la tranchée à la pelle mécanique quel que soit la profondeur et l'élargissement, de sorte à respecter la pente minimale de la canalisation et à pouvoir positionner les blindages en sécurité.	ML	35.60€
PN. 7	<b>Terrassement 1er rangée d'enrochement</b> Ce prix rémunère au mètre cube, le terrassement nécessaire à la réalisation de la première rangée de l'enrochement, réalisé à la pelle mécanique, y compris l'évacuation.	M3	30.00€
PN. 8	<b>Fourniture et mise en œuvre de rocher</b> Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de blocs rocheux, à la pelle mécanique, pour constitution d'ouvrages de fondation, de soutènement ou de protection. Ce prix comprend : - La fourniture de blocs anguleux de roches dures compactes et saines, exempts de fissuration préjudiciable, de 0.80 à 1.5 tonnes, - Leur transport toutes distances et leur déchargement et reprises hors et dans l'aire du chantier, - La mise en place des blocs à la pelle mécanique selon un appareillage soigné ne laissant subsister qu'un minimum de vide entre blocs, - Toutes sujétions d'exécution.	M3	179.00€
PN. 9	<b>Fourniture et mise en œuvre de béton C25/30</b> Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton C25/30 sur la partie supérieure de l'enrochement	M3	487.00€



■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON

OUI

**Montant de l'avenant n°1 :**

- Taux de la TVA : **10 %**
- Montant HT : **14 543.73 €**
- Montant TTC : **15 998.10 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **9.09%**

**Montant du présent avenant n°2 :**

- Taux de la TVA : **10 %**
- Montant HT par rapport au marché de base : **23 902.53 €**
- Montant TTC par rapport au marché de base : **26 292.78 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **14.95%**

**Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : **10 %**
- Montant HT : **183 835.35 €**
- Montant TTC : **202 218.89 €**

■ Détail Estimatif :

**Arbellara - Lot 1 Réseaux, avenant n°2**  
**Réseaux EU et EP versant Sud**  
*(refoulement et réseau gravitaire et de transfert vers le PR)*

Numéro	Libellé	U	PU	QTE Tot	Total HT
<b>0</b>	<b>PREPARATION DE CHANTIER. SIGNALISATION (toutes zones)</b>				
<b>0.1</b>	<b>Installation de chantier, préparation</b>				
<b>0.1.1</b>	<b>Installation de chantier</b>				
<b>0.1.2</b>	<b>Panneau de chantier</b>	U	750.00 €	1.0	750.00 €
<b>0.1.3</b>	<b>Plus-value pour difficulté d'accès</b>	U	1 500.00 €	0.0	0.00 €
		U	2 200.00 €	1.0	2 200.00 €
<b>1</b>	<b>TERRASSEMENTS GENERAUX</b>				
<b>1.1</b>	<b>Travaux préparatoires et de finition</b>				
<b>1.1.1</b>	<b>DOE (inclus plans de récolement effectués par un géomètre expert)</b>	km	900.00 €	0.780	702.00 €
<b>1.1.2</b>	<b>Démaquisage</b>	m <sup>2</sup>	1.00 €	50	50.00 €
<b>1.1.3</b>	<b>Sciage et démolition de voirie pour tranchées (y/c évacuation)</b>	m <sup>2</sup>	38.00 €	111	4 218.00 €
<b>1.1.4</b>	<b>Réalisation de sondage</b>	U	200.00 €	4	800.00 €
<b>1.4</b>	<b>Déblais généraux - Remblais - Fouilles en tranchée</b>				
<b>1.4.1</b>	<b>Fouilles en tranchée</b>				
<b>1.4.1.1</b>	<b>Fouilles exécutées à la pelle mécanique y/c rocheux</b>				
<b>1.4.1.1.1</b>	Terrassement en tranchée ≤ 2,0 m de profondeur pour une tranchée de 0.60 m de large à la pelle mécanique y/c rocheux	ml	20.00 €	393.0	7 860.00 €
<b>1.4.1.2</b>	<b>Fouilles exécutées à la main</b>				
<b>1.4.1.2.1</b>	Terrassement en tranchée ≤ 2,0 m de profondeur pour une tranchée de 0.60 m de large à la main y/c rocheux	ml	45.00 €	62	2 790.00 €
<b>1.4.2</b>	<b>Fouilles en tranchée - Plus-value diverses</b>				
<b>1.4.2.1</b>	<b>Plus - value pour surélargissement de tranchée</b>				
<b>1.4.2.2</b>	Pour tranchée devant recevoir plusieurs conduites	ml	6.00 €	0	0.00 €
<b>1.4.3</b>	<b>Plus-value pour croisement de réseaux divers ou d'ouvrages</b>				
<b>1.4.3.1</b>	Croisement d'ouvrage de diamètre moyen inférieur ou égal à 0,50 m.	U	50.00 €	12	600.00 €
<b>1.4.3.2</b>	Croisement d'ouvrage de diamètre moyen supérieur à 0,50 m.	U	280.00 €	8	2 240.00 €
<b>1.4.4</b>	<b>Blindage de tranchée</b>				
<b>1.4.4.1</b>	Blindage pour tranchée entre 1,00 m et ≤ 2,00 m de profondeur	ML	44.00 €	25	1 100.00 €
<b>1.4.4.2</b>	Blindage pour tranchée entre 2,00 m et ≤ 3,00 m de profondeur	ML	150.00 €	60	9 000.00 €
<b>1.4.5</b>	<b>Franchissement du cours d'eau</b>				
<b>1.4.5.1</b>	Franchissement du cours d'eau de Fontanaccia	ML	390.00 €	0	0.00 €
<b>1.6</b>	<b>Remblais, enrobage et comblement de tranchée</b>				
<b>1.6.1</b>	<b>Fourniture et mise en œuvre d'enrobage de canalisation</b>				
<b>1.6.1.1</b>	Sable d'enrobage	m <sup>3</sup>	60.00 €	176.72	10 603.20 €
<b>1.6.1.2</b>	Enrobage de réseau en gravette 4/6,3 mm	m <sup>3</sup>	60.00 €	0.00	0.00 €
<b>1.6.2</b>	<b>Fourniture et mise en œuvre de remblai de tranchée</b>				
<b>1.6.2.1</b>	Fourniture et mise en œuvre de GNT 2 (0/31,5 mm) en tranchée	m <sup>3</sup>	65.00 €	298.11	19 377.15 €
<b>1.6.2.2</b>	Fourniture et mise en œuvre de béton maigre Q 150 kg en tranchée	m <sup>3</sup>	300.00 €	5	1 500.00 €
<b>1.6.2.3</b>	Remblaiement de tranchée issu des déblais	m <sup>3</sup>	40.00 €	30	1 200.00 €
<b>2</b>	<b>REFECTION DE CHAUSSEE - TROTTOIRS - ACCOTEMENTS</b>				
<b>2.1</b>	<b>Réfection définitive de chaussée ou de trottoir</b>				
<b>2.1.1</b>	Réfection BBSG 0/10 classe 3, épaisseur minimum 0,10 m	m <sup>2</sup>	25.00 €	312	7 800.00 €

2.1.2	Dallage de chaussée en béton armé - ép. 15 cm - Circulable pompiers	m <sup>2</sup>	60.00 €	4	240.00 €
<b>3</b>	<b>REGARDS, DISPOSITIFS DE FERMETURE ET PUISARDS</b>				
<b>3.2</b>	<b>Regards d'assainissement EU ou boîtes de branchements</b>				
<b>3.2.1</b>	<b>Regards d'assainissement EU en polyéthylène</b>				
<b>3.2.1.1</b>	<b>Regard en PEHD - Ø800 mm</b>				
<b>3.2.1.1.1</b>	Pour une profondeur de 1,00 m à 2,00 m	U	1 000.00 €	5	5 000.00 €
<b>3.2.2.2</b>	<b>Regard en PEHD - Ø600 mm</b>				
<b>3.2.2.2.1</b>	Pour une profondeur de 1,00 m à 2,00 m	U	1 000.00 €	0	0.00 €
<b>3.4</b>	<b>Dispositifs de fermeture, plaques, grilles et tampons</b>				
<b>3.4.1</b>	<b>Tampon fonte chaussée classe D400 de type Rexel ou équivalent</b>				
<b>3.4.1.1</b>	Non ventilé, à cadre rond	U	260.00 €	5	1 300.00 €
<b>3.4.2</b>	<b>Tampon fonte trottoir à cadre rond, classe C 250</b>				
<b>3.4.2.1</b>	Non ventilé, à cadre rond	U	200.00 €	0	0.00 €
<b>3.4.3</b>	<b>Tampon fonte trottoir à cadre carré, classe B 125</b>				
<b>3.4.3.1</b>	400 mm x 400 mm	U	100.00 €	0	0.00 €
<b>3.5</b>	<b>Plus-values diverses</b>				
<b>3.5.1</b>	<b>Plus-value pour sur approfondissement de regard</b>	dM/M	30.00 €	3	90.00 €
<b>3.5.2</b>	<b>Plus-value pour création de regard de tout type sur canalisation existante</b>	U	1 100.00 €	0	0.00 €
<b>3.5.3</b>	<b>Plus-value pour raccordement de conduite dans un regard béton existant</b>	U	600.00 €	2	1 200.00 €
<b>3.5.4</b>	<b>Mise hors service de regard abandonné</b>	U	150.00 €	0	0.00 €
<b>4</b>	<b>CANALISATIONS</b>				
<b>4.1</b>	<b>Canalisations pour réseaux d'assainissement</b>				
<b>4.1.1</b>	<b>Canalisations en PVC rigide pour réseaux gravitaires- y/c tranchée, remblais et grillage avertisseur</b>			0	0.00 €
<b>4.1.1.1</b>	PVC SN8 Ø 200 mm	ml	24.00 €	223	5 352.00 €
<b>4.1.2</b>	<b>Canalisation fonte ductile à emboitement</b>				
<b>4.1.2.1</b>	Fonte ductile Ø 200 mm	ml	90.00 €	0	0.00 €
<b>4.1.3</b>	<b>Canalisations en PVC rigide pour refoulement des eaux usées - y/c tranchée, remblais et grillage avertisseur</b>				
<b>4.1.3.1</b>	PVC PN 16 bars Ø 110 mm	ml	14.00	257.2	3 600.80 €
<b>4.2</b>	<b>Canalisations pour réseaux d'alimentation en eau potable</b>				
<b>4.2.1</b>	<b>Canalisation en PEHD série 16 bars</b>				
<b>4.2.1.1</b>	PEHD PN 16 bars Ø 32 mm	ml	8.00 €	0	0.00 €
<b>5</b>	<b>PIECES SPECIALES, ROBINETTERIE ET FONTAINERIE</b>				
<b>5.1</b>	<b>Pièces pour réseau d'eau potable</b>				
<b>5.1.1</b>	<b>Bouche à clé avec tube allonge</b>				
<b>5.1.1.1</b>	Bouche à clé avec tube allonge - Type chaussée	U	150.00 €	0	0.00 €
<b>5.1.2</b>	<b>Dispositif de branchement particulier</b>				
<b>5.1.2.1</b>	Dispositif de branchement particulier pour DN 32 mm	U	200.00 €	0	0.00 €
<b>5.1.3</b>	<b>Dispositif de comptage</b>				
<b>5.1.3.1</b>	Compteur DN 15 mm, Q <sub>max</sub> =3 m <sup>3</sup> /h, robinet De=25 mm, clapet antiretour	U	190.00 €	0	0.00 €
<b>5.1.4</b>	<b>Coffret abri de compteur au sol ou mural, y/c terrassements</b>				
<b>5.1.4.1</b>	Coffret béton avec tampon fonte	U	300.00 €	0	0.00 €
<b>5.1.5</b>	<b>Réducteur de pression à ressort PN 16</b>				
<b>5.1.5.1</b>	Pour un diamètre nominal de 32 mm	U	170.00 €	0	0.00 €
<b>5.1.6</b>	<b>Filtre crépine PN 16 avec purge</b>				
<b>5.1.6.1</b>	Filtre crépine PN 16 avec purge pour DN 32 mm	U	170.00 €	0	0.00 €

<b>5.2</b>	<b>Raccordement</b>				
<b>5.2.1</b>	Forfait de raccordement sur réseau existant				
<b>6</b>	<b>GAINES, FOURREAUX ET GRILLAGE AVERTISSEUR</b>	F	1 200.00 €	0	0.00 €
<b>6.1</b>	<b>CABLES, COFFRETS, GAINES, FOURREAUX ET GRILLAGE AVERTISSEUR</b>				
<b>6.1.1</b>	<b>Grillage avertisseur</b>				
<b>6.1.1.1</b>	Grillage couleur brune (assainissement)				
<b>6.1.1.2</b>	Grillage couleur rouge (électricité)	ml	1.00 €	446	445.90 €
<b>6.1.1.3</b>	Grillage couleur bleue (eau potable)	ml	1.00 €	0	0.00 €
<b>6.1.2</b>	<b>Gaines ou fourreaux pour réseau électrique</b>	ml	1.00 €	0	0.00 €
<b>6.1.2.1</b>	Gaine PVC Ø 63 mm				
<b>Sous-total</b>		ml	5.00 €	0	0.00 €
					<b>90 019.05 €</b>

Réseaux EU et AEP versant Nord  
(Renouvellement réseau collecte existant et transfert vers la STEP)

Numéro	Libellé	U	PU	QTE	MONTANT HT
<b>0</b>	<b>PREPARATION DE CHANTIER. SIGNALISATION</b>				
<b>0.1</b>	<b>Installation de chantier, préparation</b>				
<b>0.1.1</b>	Installation de chantier				
<b>0.1.2</b>	Panneau de chantier	U	750.00 €	1	750.00 €
<b>1</b>	<b>TERRASSEMENTS GENERAUX</b>				
<b>1.1</b>	<b>Travaux préparatoires et de finition</b>				
<b>1.1.1</b>	Plans de récolement effectués par un géomètre expert	km	900.00 €	0	369.00 €
<b>1.1.2</b>	Démaquillage	m <sup>2</sup>	1.00 €	350	350.00 €
<b>1.1.3</b>	Sciage et démolition de voirie pour tranchées (y/c évacuation)	m <sup>2</sup>	38.00 €	173	6 577.80 €
<b>1.1.4</b>	Réalisation de sondage	U	200.00 €	4	800.00 €
<b>1.4</b>	<b>Déblais généraux - Remblais - Fouilles en tranchée</b>				
<b>1.4.1</b>	<b>Fouilles en tranchée</b>				
<b>1.4.1.1</b>	<b>Fouilles exécutées à la pelle mécanique y/c rocheux</b>				
<b>1.4.1.1.1</b>	Terrassement en tranchée ≤ 2,0 m de profondeur pour une tranchée de 0.60 m de large à la pelle mécanique y/c rocheux	ml	20.00 €	166	3 310.00 €
<b>1.4.1.2</b>	<b>Fouilles exécutées à la main</b>				
<b>1.4.1.2.1</b>	Terrassement en tranchée ≤ 2,0 m de profondeur pour une tranchée de 0.60 m de large à la main y/c rocheux	ml	45.00 €	58	2 587.50 €
<b>1.4.2</b>	<b>Fouilles en tranchée - Plus-value diverses</b>				
<b>1.4.2.1</b>	<b>Plus - value pour surélargissement de tranchée</b>				
<b>1.4.2.2</b>	Pour tranchée devant recevoir plusieurs conduites	ml	6.00 €	205	1 230.00 €
<b>1.4.3</b>	<b>Plus-value pour croisement de réseaux divers ou d'ouvrages</b>				
<b>1.4.3.1</b>	Croisement d'ouvrage de diamètre moyen inférieur ou égal à 0,50 m.	U	50.00 €	30	1 500.00 €
<b>1.4.3.2</b>	Croisement d'ouvrage de diamètre moyen supérieur à 0,50 m.	U	280.00 €	0	0.00 €
<b>1.4.4</b>	<b>Blindage de tranchée</b>				
<b>1.4.4.1</b>	Blindage pour tranchée entre 1,00 m et ≤ 2,00 m de profondeur	ML	44.00 €	0	0.00 €
<b>1.4.4.2</b>	Blindage pour tranchée entre 2,00 m et ≤ 3,00 m de profondeur	ML	150.00 €	0	0.00 €
<b>1.6</b>	<b>Remblais, enrobage et comblement de tranchée</b>				
<b>1.6.1</b>	<b>Fourniture et mise en œuvre d'enrobage de canalisation</b>				
<b>1.6.1.1</b>	Sable d'enrobage				
<b>1.6.1.2</b>	Enrobage de réseau en gravette 4/6,3 mm	m <sup>3</sup>	60.00 €	43	2 580.00 €
<b>1.6.2</b>	<b>Fourniture et mise en œuvre de remblai de tranchée</b>				
<b>1.6.2.1</b>	Fourniture et mise en œuvre de GNT 2 (0/31,5 mm) en tranchée	m <sup>3</sup>	65.00 €	109	7 085.00 €

1.6.2.2	Fourniture et mise en œuvre de béton maigre Q 150 kg en tranchée	m <sup>3</sup>	300.00 €	5	1 500.00 €
1.6.2.3	Remblaiement de tranchée issu des déblais	m <sup>3</sup>	40.00 €	0	0.00 €
<b>2</b>	<b>REFECTION DE CHAUSSEE - TROTTOIRS - ACCOTEMENTS</b>				
<b>2.1</b>	<b>Réfection définitive de chaussée ou de trottoir</b>				
2.1.1	Réfection BBSG 0/10 classe 3, épaisseur minimum 0,10 m	m <sup>2</sup>	25.00 €	0	0.00 €
2.1.2	Dallage de chaussée en béton armé - ép. 15 cm - Circulable pompiers	m <sup>2</sup>	60.00 €	212	12 720.00 €
<b>3</b>	<b>REGARDS, DISPOSITIFS DE FERMETURE ET PUISARDS</b>				
<b>3.2</b>	<b>Regards d'assainissement EU ou boîtes de branchements</b>				
3.2.1	Regards d'assainissement EU en polyéthylène				
3.2.1.1	Regard en PEHD - Ø800 mm				
3.2.1.1.1	Pour une profondeur de 1,00 m à 2,00 m	U	1 000.00 €	11	11 000.00 €
3.2.2	Regard en PEHD - Ø600 mm				
3.2.2.1	Pour une profondeur de 1,00 m à 2,00 m	U	1 000.00 €	0	0.00 €
<b>3.4</b>	<b>Dispositifs de fermeture, plaques, grilles et tampons</b>				
3.4.1	Tampon fonte chaussée classe D400 de type Rexel ou équivalent				
3.4.1.1	Non ventilé, à cadre rond	U	260.00 €	11	2 860.00 €
3.4.2	Tampon fonte trottoir à cadre rond, classe C 250				
3.4.2.1	Non ventilé, à cadre rond	U	200.00 €	0	0.00 €
3.4.3	Tampon fonte trottoir à cadre carré, classe B 125				
3.4.3.1	400 mm x 400 mm	U	100.00 €	3	300.00 €
<b>3.5</b>	<b>Plus-values diverses</b>				
3.5.1	Plus-value pour sur approfondissement de regard	dM/M	30.00 €	0	0.00 €
3.5.2	Plus-value pour création de regard de tout type sur canalisation existante	U	1 100.00 €	3	3 300.00 €
3.5.3	Plus-value pour raccordement de conduite dans un regard béton existant	U	600.00 €	1	600.00 €
3.5.4	Mise hors service de regard abandonné	U	150.00 €	0	0.00 €
<b>4</b>	<b>CANALISATIONS</b>				
<b>4.1</b>	<b>Canalisations pour réseaux d'assainissement</b>				
4.1.1	Canalisations en PVC rigide pour réseaux gravitaires- y/c tranchée, remblais et grillage avertisseur				
4.1.1.1	PVC SN8 Ø 200 mm	ml	24.00 €	205	4 920.00 €
4.1.2	Canalisation fonte ductile à emboitement				
4.1.2.1	Fonte ductile Ø 200 mm	ml	90.00 €	0	0.00 €
4.1.3	Canalisations en PVC rigide pour refoulement des eaux usées - y/c tranchée, remblais et grillage avertisseur				
4.1.3.1	PVC PN 16 bars Ø 110 mm	ml	14.00	0	0.00 €
<b>4.2</b>	<b>Canalisations pour réseaux d'alimentation en eau potable</b>				
4.2.1	Canalisation en PEHD série 16 bars				
4.2.1.1	PEHD PN 16 bars Ø 32 mm	ml	8.00 €	205	1 640.00 €
<b>5</b>	<b>PIECES SPECIALES, ROBINETTERIE ET FONTAINERIE</b>				
<b>5.1</b>	<b>Pièces pour réseau d'eau potable</b>				
5.1.1	Bouche à clé avec tube allonge				
5.1.1.1	Bouche à clé avec tube allonge - Type chaussée	U	150.00 €	3	450.00 €
5.1.2	Dispositif de branchement particulier				
5.1.2.1	Dispositif de branchement particulier pour DN 32 mm	U	200.00 €	0	0.00 €
5.1.3	Dispositif de comptage				
5.1.3.1	Compteur DN 15 mm, Qmax=3 m <sup>3</sup> /h, robinet De=25 mm, clapet antiretour	U	190.00 €	0	0.00 €
5.1.4	Coffret abri de compteur au sol ou mural, y/c terrassements				

5.1.4.1	Coffret béton avec tampon fonte				
5.1.5	<b>Réducteur de pression à ressort PN 16</b>	U	300.00 €	0	0.00 €
5.1.5.1	Pour un diamètre nominal de 32 mm				
5.1.6	<b>Filtre crépine PN 16 avec purge</b>	U	170.00 €	0	0.00 €
5.1.6.1	Filtre crépine PN 16 avec purge pour DN 32 mm				
5.2	<b>Raccordement</b>	U	170.00 €	0	0.00 €
5.2.1	Forfait de raccordement sur réseau existant				
6	<b>GAINES, FOURREAUX ET GRILLAGE AVERTISSEUR</b>	F	1 500.00 €	0	0.00 €
6.1	<b>CABLES, COFFRETS, GAINES, FOURREAUX ET GRILLAGE AVERTISSEUR</b>				
6.1.1	<b>Grillage avertisseur</b>				
6.1.1.1	Grillage couleur brune (assainissement)				
6.1.1.2	Grillage couleur rouge (électricité)	ml	1.00 €	205	205.00 €
6.1.1.3	Grillage couleur bleue (eau potable)	ml	1.00 €	0	0.00 €
6.1.2	<b>Gaines ou fourreaux pour réseau électrique</b>	ml	1.00 €	205	205.00 €
6.1.2.1	Gaine PVC Ø 63 mm				
Sous-total		ml	5.00 €	0	0.00 €
					<b>69 119.30 €</b>

PN	Prix nouveau				
PN 1	Fourniture et pose de PVC CR8 DN 250mm	ml	43.00 €	60	2 580.00 €
PN 2	Fourniture et pose de caniveau à grille C250 DN300	ml	549.00 €	10	5 490.00 €
PN 3	Réfection escalier Béton	ml	186.00 €	4	744.00 €
PN 4	Plus-value au PN. 1 pour difficulté d'accès	F	415.00 €	1	415.00 €
PN 5	Forfait de raccordement des particuliers au nouveau réseau d'eau usée.	U	574.00 €	9	5 166.00 €
PN 6	Plus value surlargeur sur approfondissement	ml	35.60 €	110	3 916.00 €
PN 7	Terrassement 1er rangée d'enrochement	M3	30.00 €	20	600.00 €
PN 8	Fourniture et mise en œuvre de rocher	M3	179.00 €	16	2 864.00 €
PN 9	fourniture et mise en œuvre de bétonC25/30	M3	487.00 €	6	2 922.00 €
Sous-total				0	0.00 €
					<b>24 697.00 €</b>

Montant marché total HT	
TVA (10%)	159 932.82 €
Montant total TTC	15 993.28 €
	175 926.10 €

Montant total HT	183 835.35 €
TVA (10%)	18 383.54 €
Montant total TTC	202 218.89 €

**■ Délais d'exécution**

Par conséquent, le présent avenant :

- Entraîne une augmentation du délai d'exécution de ... mois pour un délai global d'exécution de ... mois.  
 **N'entraîne pas d'augmentation du délai d'exécution qui reste inchangé, soit 2.5 mois**

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
.....	Propriano, le .....	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A Propriano, le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)